Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041018-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 25

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme SYLVESTRE Marie-Antoinette, M. BARTH Jean-Paul, Mme BEZIER Anne, M. DEYBER Marc, Mme GUTHAPFEL Nadine, M. GOETTELMANN Michel, M. DREISZKER Manuel, Mme ABDELNEBI Linda, Mme CRISTIANI Manuela, Mme DUSSOURD Sabrina, M. JEUDY Raphaël, Mme HUART Justine, M. TORTOSA Antoine, M. BECK Laurent, Mme DEMAY Sandrine, Mme SADOWNICZYK Bénédicte, M. SCHMITT Damien, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Mme CARL-DORIDANT Anne-Catherine donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Mme MARTORANA Flavie

5. Désignation des représentants de la commune

RAPPORTEUR : M. le Maire

5.2. Organismes divers

5.2.8. Conseil Communal d'Action Sociale

DELIBERATION D20260408/18

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.
Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.
M. le Maire précise que les membres au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite seront désignés par les représentants du CCAS.
Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,
Vu les articles R.123-7 à R.123-15 et R.123-27 à R.123-29 du code de l'action sociale et des familles,
Le Maire étant membre de droit,

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58504

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041018-DE

Le Conseil Municipal,
DECIDE de fixer le nombre de représentants à : 10

La liste proposée se compose de :
Stéphane SIGRIST, président de droit,
Membres élus par le Conseil Municipal : Marie-Christine LEGRAND, Bénédicte SADOWNICZYK, Sandrine DEMAY, Anne BEZIER, Marie-Antoinette SYLVESTRE.
Membres de la société civile désignés par le Maire :
Mme Cathy WEBER, membre de la Croix Rouge, œuvrant dans le domaine de l'insertion et lutte contre les exclusions,
Mme Michèle LITTY, représentante des Associations Familiales,
Mme Sylvie LIGNER, membre du Conseil d'Administration de Tremplins, œuvrant dans le domaine de l'insertion et lutte contre les exclusions et le handicap.
M. Didier HUNTZINGER, membre du Conseil de Vie sociale à l'EPHAD du Badbronn, représentant des personnes âgées et retraitées.
M. Luc ADONETH, membre de la société civile.

Le Conseil Municipal,
DESIGNE
Marie-Christine LEGRAND (26 voies), Bénédicte SADOWNICZYK (26 voies), Sandrine DEMAY (26 voies), Anne BEZIER (26 voies) Marie-Antoinette SYLVESTRE (26 voies) comme représentants élus au sein du CCAS de Châtenois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 10 avril 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

M. Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58504